



LA SARRACÉNIE

Bulletin de la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue

Vol. 15 / No 1 / printemps 2006

Mot du président

Le printemps est maintenant arrivé et nous avons bien hâte à notre prochaine excursion dans la tourbière. Nous en profitons pour produire ce numéro du journal et faire le bilan de l'année 2005, qui a été marquée d'événements majeurs.

L'assemblée générale annuelle a été tenue le 21 novembre 2005 à Lévis et depuis, il y a eu l'élection des membres du CA de la Société, voici la composition du nouveau conseil d'administration : Michel Michaud, président; Lise Brochu Asselin, vice-présidente; Benoît Bouffard, secrétaire et Ladrière Samson, trésorier. Les administrateurs sont : Gilbert Samson, Jacinthe Letendre, Natacha Fontaine, Rémi Carrier, Marcel Gaudreault, et Robert Gauthier.

La réserve écologique de La Grande Plée Bleue

L'événement marquant de 2005 a été sans contredit l'annonce publique de la constitution de la réserve écologique de la Grande Plée Bleue. Il aura fallu 10 ans d'efforts soutenus de la SGPB avant d'atteindre cet objectif que s'était fixé la Société, car la demande de création d'une réserve écologique avait été déposée au MENV de l'époque par la SGPB en 1995.

Cette annonce a été faite le 7 septembre 2005 lors d'une conférence de presse à l'Hôtel L'Oiselière à Lévis, en présence du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

(MDDEP) M. Thomas Mulcair; de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Mme Carole Thériault, également députée de Lévis; du maire de Lévis, M Jean Garon; de Mme Anne Giroux, directrice régionale d'Hydro-Québec, déléguée de la Fondation Hydro-Québec, et de M. Bernard Fillion, directeur de Canards Illimités Canada (CIC) au Québec. Plusieurs actuels et anciens membres du conseil d'administration de la Société depuis sa création en 1989 étaient présents lors de cet événement tant attendu.

Le projet représente une valeur globale de 1 324 000 \$ et vise à établir un périmètre de conservation de 11 km² dans la partie la plus représentative de la tourbière à l'état naturel, dont la superficie totale est d'environ 15 km². Sur les 11 km² de la réserve écologique, 30% appartient à la Ville de Lévis ou au gouvernement du Québec. Les 70% restants font présentement l'objet de démarches d'acquisition de gré à gré, de dons écologiques ou de servitudes de conservation, afin de constituer un bloc d'un seul tenant. Déjà, une vingtaine de propriétaires privés ont conclu des ententes avec CIC, ce qui représente environ 40% du périmètre visé par le statu de protection de réserve écologique. C'est CIC qui s'occupe des procédures de négociation et d'acquisition, mais le financement provient conjointement de CIC, du MDDEP et de la Ville de Lévis.

Le projet comporte deux volets : la création par le MDDEP d'une réserve écologique au cœur de la tourbière et l'implantation par la Ville de Lévis, d'un parc de conservation à statut municipal sur le pourtour de la réserve. Ce parc municipal projeté s'apparenterait à une aire protégée où il serait possible d'aménager des équipements légers à des fins d'activités récréo-touristiques et récréatives.

Projet éducatif de CIC

Canards Illimités développe aussi un programme éducatif destiné aux écoles de la région Chaudière-Appalaches sur les fonctions et attribus des milieux humides, plus particulièrement, ceux de la Grande Plée Bleue et sur les enjeux fondamentaux de la conservation de ce site exceptionnel. Ce programme cible surtout les professeurs en leur offrant une formation sur l'écologie de la tourbière qu'ils pourront intégrer à leurs activités pédagogiques. Le guide est présentement à l'étape de l'édition finale et en juin 2006, un projet pilote sera initié par CIC avec des classes du niveau secondaire de la Commission scolaire des Navigateurs.

Souper bénéfice de Canards Illimités Canada

L'autre événement à souligner a été le 3^e Souper bénéfice régional de Canards Illimités qui s'est tenu au Club de Golf de Lévis, mercredi le 19 octobre 2005. Cette activité était en fait une collecte de fonds pour le principal projet d'importance de la région : le projet de conservation de la Grande Plée Bleue. Cette activité a été un succès sur toute la ligne grâce au travail de douze bénévoles de CIC qui ont organisé cette activité de financement et à la contribution de plusieurs commanditaires. Près de 200 billets ont été vendus pour ce souper de cinq couverts qui a affiché complet. En plus de la vente de cartes (55,00\$) et de table corporative (440,00\$) pour le souper, il y a eu de nombreux tirages et divers objets originaux ont été mis à l'encan dans le but unique d'amasser des fonds pour les projets de CIC. Mentionnons qu'en plus d'un encan « silencieux », où chacun pouvait miser par écrit pour des objets, il y a eu un encan avec un encanteur très dynamique qui valait à lui seul le

prix d'entrée. Plusieurs membres du CA de la Société ont participé à cet événement.

Autres nouvelles brèves

Pour ce qui est de la demande de reconnaissance de la SGPB comme organisme partenaire de la Ville de Lévis (dans le cadre de la politique de soutien de la Ville aux organismes du milieu), une réponse est toujours attendue. Notre dossier est à l'étude au Service de la planification du territoire de la Ville de Lévis et il chemine grâce au suivi assidu de Mme Brochu auprès de la Ville.

Le 3 septembre dernier, Claude Lavoie, professeur à l'université Laval, ainsi que votre président ont participé à l'émission matinale « Samedi de prendre le temps » à la Radio de Radio-Canada. Claude Lavoie a été interviewé par Paul Ouellet et a parlé des tourbières et de leur rôle en rapport aux changements climatiques. Pour ma part, j'ai été l'invité du chroniqueur Réjean Lemoine, et le reportage a porté sur la tourbière Grande Plée Bleue

Le dimanche 18 septembre 2005, une visite de la tourbière de Villeroy a eu lieu. Une dizaine de personnes, la plupart des membres de la Société, ont participé à l'excursion. Cette excursion a permis d'apprécier l'aménagement d'un trottoir de bois sur 250 m réalisé à l'automne 2004 dans un secteur public (lots du ministère des ressources naturelles et de la Faune) de la tourbière. Le projet de mise en valeur de cette tourbière fera l'objet d'une série d'articles dans La Sarracénie.

La visite automnale dans la Grande Plée Bleue a eu lieu le 23 octobre par l'accès habituel. Malgré une température un peu maussade, une vingtaine de membres étaient présents. Un gros merci à nos guides interprètes : Jacinthe Letendre et Natacha Fontaine, qui ont su rendre cette excursion très intéressante. Lors de cette excursion, nous avons visité la zone du déraillement de l'Ultratrain en 2004 et les installations en place pour le suivi de la décontamination du sol et de la nappe phréatique.

Un autre dossier d'actualité auquel nous avons porté toute notre attention, est celui de la

réglementation sur les élevages porcins à Lévis. J'ai assisté en compagnie de d'autres membres du conseil d'administration, à la séance d'information du 12 janvier au soir à Saint-Jean-Chrysostome, où le projet de réglementation a été présenté, ainsi qu'à la séance assez houleuse du conseil de ville de Lévis, le 6 février dernier, où l'adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) a été fait. Plus de 400 personnes ont assistées à cette séance. Je vous réfère à l'article du journal pour plus de détail sur ce sujet qui soulève plusieurs enjeux en rapport avec la protection et la mise en valeur de la tourbière.

Une rencontre avec M Benoît Chevalier, directeur de la planification du territoire à la ville de Lévis, a eu lieu le 21 mars. Mme Brochu et M Gaudreault m'ont accompagnés lors de cette rencontre, qui a portée sur l'élaboration d'un plan directeur de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue et de la formation d'un comité de suivi de ce plan. M Chevalier s'est engagé à sensibiliser l'administration municipale des préoccupations de

la SGPB afin de valider les actions envisagées par la Ville dans ce dossier.

Grâce au travail de Jacinthe Letendre, les anciens numéros du journal Le Lien et ceux de La Sarracénie seront bientôt disponibles sur support informatique. M Benoît Bouffard de son côté, a colligé tous les articles de journaux récents parus jusqu'à maintenant sur la tourbière de sorte que notre revue de presse est à jour et est maintenant disponible pour consultation.

Au moment d'écrire ces lignes, le comité de suivi de la réserve écologique, qui regroupe les partenaires du projet, a été réactivé au MDDEP, une réunion est prévue le 26 avril prochain pour traiter principalement de l'état d'avancement du projet et des étapes ultérieures. Il n'y a pas eu de réunion depuis décembre 2004. Robert Gauthier et moi-même participent aux travaux de ce comité.

Je vous invite enfin à découvrir les articles très intéressants de ce journal et à prendre connaissance de nos prochaines activités.

Bonne lecture!

Plus d'infos....

- N'oubliez pas que notre Société a un site internet que vous pouvez consulter à l'adresse suivante; <http://ecoroute.uqcn.qc.ca/group/sgpb> Nous vous invitons à consulter notre site et à nous faire des suggestions pour l'améliorer. Le site se refera une beauté pour l'été!
- L'UQCN est maintenant devenue Nature Québec. Le nouveau site de l'organisme a été mis en ligne en décembre 2005 et une photo de la tourbière Grande Plée Bleue est à la page d'accueil de la rubrique *plan du site*. Voilà une autre de nos photos qui est très bien utilisée.
- Pour d'autres reportages sur la tourbière et des informations détaillées sur la réglementation des établissements porcins à Lévis, vous pouvez consulter le journal le Lévis urbain à l'adresse suivante, en consultant la catégorie environnement : www.levisurbain.ca
- Dans un autre document du MDDEP publié en mars 2005, l'une des photos en page couverture est prise dans la Grande Plée Bleue, il s'agit de la 3^e photo à partir du haut. Voici l'adresse pour consulter le document en ligne : <http://www.cdnpq.gouv.qc.ca/pdf/Atlas-biodiversite.pdf>

Les mares de la Grande Plée Bleue : un trésor à protéger

Si vous avez déjà visité la Grande Plée Bleue, vous avez sûrement remarqué les innombrables mares qui la parsèment. Vous n'avez sans doute pas réalisé la chance qui s'offre à vous, mais il s'agit là d'un des trésors qu'offre cette tourbière. En effet, ce type d'habitat est très rare dans les tourbières du Sud du Québec.

Qui dit rare, dit précieux! En réalité, les mares de tourbières sont importantes parce qu'elles enrichissent la biodiversité de leur milieu. Elles servent de garde-manger et de lieu de reproduction pour des amphibiens comme les grenouilles et pour des insectes comme les libellules. Parmi ceux-ci, certaines espèces ne

se trouvent nulle part ailleurs. Ce qui veut dire que la disparition des mares de tourbières se traduit par la disparition de ces espèces. Il y a également plusieurs oiseaux aquatiques qui les utilisent comme halte migratoire. D'ailleurs, il y a souvent des caches de chasseurs près des mares. C'est donc dire que certains d'entre eux profitent de la situation! Finalement, il ne faudrait pas oublier la végétation. Encore une fois, certaines plantes sont spécifiques aux mares de tourbière. On peut penser aux rossolis intermédiaire et aux utriculaires cornues, deux plantes carnivores qui poussent sur les berges des mares. La prochaine fois que vous passez près d'une mare, vous

remarquerez aussi que les mousses qui s'y trouvent sont différentes de celles qui recouvrent le reste de la tourbière. Parfois, elles forment des tapis flottants à la surface des mares. Attention de ne pas marcher dessus, vous pourriez vous mouiller les pieds!

Ainsi, si on ne veut pas perdre toutes ces richesses, il est essentiel de conserver les quelques tourbières à mares qu'il nous reste au Sud du Fleuve-St-Laurent dont la Grande Plée Bleue.

Natacha Fontaine

Excursion

Vous êtes invités à participer à une excursion afin de découvrir la Grande Plée Bleue dans le cadre de l'événement « 24h de science ». Cette activité se déroulera samedi le 13 mai 2006 à compter de 9h:30. Le départ se fera dans le stationnement du Club de motoneige le Sapin vert sur le chemin Ville-Marie, du côté Sud, à environ 6-7 Km à l'est de l'intersection avec le chemin Mgr Bourget. Chaussez-vous de bottes imperméables et habillez-vous selon le temps. Beau temps, mauvais temps, nous y serons!



Pour plus d'information, contacter Michel Michaud (tél. 649-1667).

La réglementation de l'élevage porcin à Lévis et la Grande Plée Bleue

Ceux et celles qui ont suivi l'actualité sur la Rive sud ont sûrement constaté les enjeux que soulève la réglementation sur les porcheries à Lévis.

Rappelons que c'est en juin 2004 qu'un règlement fut discrètement adopté, sans consultation publique, par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour instaurer une zone d'élevage porcin intensive jouxtant la limite ouest de la tourbière, limite correspondant maintenant à la limite ouest du territoire de la réserve écologique. Cette zone correspond à la zone de production porcine de Pintendre.

Jusqu'en décembre 2005, Lévis était considérée comme une municipalité située dans un territoire d'activité limitée concernant les élevages porcins et en vertu de l'Annexe II du règlement sur les exploitations agricoles (REA), aucun lieux d'élevage porcin n'était permis jusqu'au 15 décembre 2005, car la ville de Lévis est déjà en surplus de phosphore provenant des lisiers et des fumiers, elle chevauche les bassins versants dégradés des rivières Chaudière et Etchemin.

Or, la levée du moratoire provincial sur l'interdiction de nouvelles porcheries à Lévis a obligé la Ville à réagir pour établir une réglementation sur les élevages porcins. En effet, la levée du moratoire ouvrait la possibilité d'ouverture de nouveaux élevages de porcs dans les municipalités initialement identifiées comme étant en surplus de phosphore provenant des fumiers. Cela explique toute la polémique des derniers mois soulevée par l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI).

La séance d'information du 12 janvier, à laquelle j'ai assisté en compagnie d'autres membres du Conseil d'administration de la Société, soulevait de nombreuses questions sans réponse, notamment en rapport avec les raisons très discutables qui motivent l'accroissement de la production porcine.

La présentation du projet de réglementation n'a pas été convaincante au niveau argumentaire pour justifier l'accroissement de 11% des lieux d'élevage, leur superficie passant de 14 348 m² à 16 000 m². Depuis cette date, la mobilisation et de fortes pressions de citoyens et des groupes du milieu, y compris STOPP, Nature Québec et la SGPB, on fait reculer la Ville. La Société s'est prononcé par écrit dans une lettre adressée à la mairesse et aux élus le 2 février dernier contre l'adoption de ce règlement tel qu'il était formulé lors des consultations.

Ainsi, à la séance du conseil municipal du 6 février dernier, le RCI adopté par la Ville interdit tout nouvel établissement d'élevage porcin dans l'arrondissement de Desjardins (comprenant la zone de production de Pintendre); les seuls élevages porcins autorisés sont les six lieux d'élevage déjà existant. Seul un agrandissement d'environ 500 m² est autorisé pour un producteur qui avait déjà reçu l'autorisation de cet agrandissement par le MDDEP. C'est donc presque le statu quo, on pourrait croire la partie gagnée, mais il faut aller au-delà des apparences et voir toutes les lacunes du cadre réglementaire actuel et les menaces qui planent pour la protection « durable » de la tourbière. Les lacunes sont nombreuses et nous n'en soulevons que quelques unes ici, car elles pourraient faire l'objet des plusieurs pages.

La principale lacune de l'encadrement provincial est qu'il n'y a pas de processus d'analyse des répercussions environnementales et sociales ni de participation du public avant l'émission d'un certificat d'autorisation. Pour encadrer les autorisations, la réglementation ne tient compte ni de l'état des cours d'eau et des nappes phréatiques, ni des tourbières, ni des pressions environnementales engendrées par la gestion des fumiers.

Rien n'oblige le MDDEP à tenir compte dans sa prise de décision d'information sur la biodiversité d'une région lorsqu'un certificat d'autorisation (CA) est émis. C'est la réglementation municipale qui devra prévoir des mesures pour la protection des milieux humides tels que la tourbière.

Concernant l'épandage des lisiers, la Ville ne contrôle pas l'arrivage de lisiers provenant d'ailleurs : cette situation est très menaçante car la Ville de Lévis est entourée de régions en surplus. La Ville a donc très peu de pouvoir pour réglementer les porcheries et cela se reflète dans le RCI : elle ne peut que fixer une distance minimale entre les lieux d'élevage; fixer une superficie maximale de plancher par porcherie; fixer une superficie de plancher maximale totale par zone (comme celle de Pintendre).

La zone tampon autour de la tourbière est une zone de porcheries qui perdurera et il faut garder à l'esprit que la Grande Plée Bleue constitue une réserve d'eau potable de grande qualité, ce qui n'est pas sans importance dans un contexte de changement climatique. Il est aberrant de constater qu'en même temps qu'on crée une zone de conservation avec la tourbière, celle-ci se trouve encerclée d'une zone de porcheries avec toutes les nuisances qui y sont associées. Dans la réserve écologique et dans le parc municipal que projette la Ville, il est question d'activité : de recherche scientifique, d'éducation, de sensibilisation au milieu naturel, d'aménagements légers à des fins éco-touristiques, etc., il s'agit d'usages ou d'activités à l'évidence, incompatibles avec les nuisances générées par des porcheries.

En dépit de la politique nationale de l'eau, l'approche gouvernementale de l'activité agricole ne reconnaît pas l'importance d'une gestion par bassin versant pour le contrôle des activités d'élevage.

Le dossier est donc à suivre car il faudra être très vigilant pour que la Ville adopte d'autres mesures dans sa réglementation pour favoriser la protection de la Grande Plée Bleue.

Enfin, je termine avec un extrait de l'article de Louis-Gilles Francoeur du Devoir du 30 septembre 2005, p. B-7, qui cite les propos de Mme Gisèle Lamoureux, biologiste : « juxtaposer une zone d'élevage porcin intensif à la Grande plée bleue menace grandement cette tourbière. Non pas par les eaux de ruissellement en provenance des sols où il y a épandage, car il s'agit d'une tourbière alimentée par les pluies, mais par ce qui se passe dans l'air. D'après les données déposées aux audiences du BAPE sur l'industrie porcine, « l'air odorant » qui se dégage du lisier contient environ 168 composés chimiques, dont plusieurs causent aussi des allergies et de l'asthme. Une composante libérée en grande quantité dans l'air par les lisiers, c'est l'azote ammoniacal (NH₃), à l'odeur irritante. Très soluble dans l'eau, il retombe au sol lors de précipitations. Et il est des plus menaçants pour la tourbière. Cet apport additionnel d'azote enrichit l'eau et le sol, ce qui modifie complètement l'équilibre de l'écosystème et entraîne le dépérissement des shaignes, tel que ce fut observé déjà en Angleterre et en Hollande. »

Pour plus d'information sur le sujet, les documents en lien avec la consultation sur le RCI peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<http://www.planificationlevis.ca/elevageporcin>

Michel Michaud

Les tourbières d'Irlande :

À l'extrême Ouest de l'Europe, juste avant l'Amérique du Nord, flotte une île verte nommée Irlande. Elle est reconnue partout dans le monde pour plusieurs choses : la Guinness, le whisky, les patates, les farfadets, la musique, la pluie et, bien sûr, les tourbières.

Grâce à l'humidité amenée par le *Gulf Stream*, l'Irlande reçoit de la pluie... on peut dire, régulièrement! Alors, suite au recul des glaciers (16 000 BP), les vallées et les dépressions formées ont été comblées par les tourbières. La côte ouest reçoit la plus grande part des précipitations d'Irlande. Par conséquent, en plus des vallées et des dépressions, le paysage en entier de cette région, du bord de la mer jusqu'au

sommets des montagnes, a été recouvert par les tourbières dites de « couverture atlantique ». À l'intérieur du pays, les tourbières s'étendent sur les montagnes, se nommant en ce cas « tourbière de couverture montagnaise ». Leur végétation est différente de celle qui pousse dans les « tourbières de couverture atlantique ». En effet, une végétation spécifique est associée à chaque type de tourbière retrouvé en Irlande, soit les « tourbières bombées », les « tourbières de couverture atlantique » ou les « tourbières de couverture montagnaise ».

Le climat tempéré de l'Irlande a permis la formation de dépôts profonds de tourbe, jusqu'à 12 mètres en moyenne pour les « tourbières bombées ». Ces ressources ont été

exploitées par les Irlandais depuis longtemps. Dans le passé, la tourbe était coupée à la main en petites briques et séchée avant d'être brûlée afin de chauffer les maisons. Aujourd'hui, la tourbe est récoltée mécaniquement. Elle est encore utilisée comme combustible dans les chaumières, mais également, à plus grande échelle, dans les centrales électriques. Comme vous voyez, les tourbières sont aussi présentes et essentielles pour les Irlandais que le whisky! Ce nectar est d'ailleurs produit grâce à la combustion de la tourbe lui conférant un goût typiquement... irlandais.

Cillian Breathnach

Saviez-vous que ?

La tourbe est un milieu froid, humide et acide : la meilleure recette pour une bonne conservation! Ainsi, les tourbières sont un terrain de jeu exceptionnel pour les archéologues. On y retrouve vêtements, nourriture, trottoirs de bois et même...des corps entiers préservés sous les mètres de tourbe accumulée. En Irlande, plus de 80 individus ont été découverts depuis 1750. La majorité d'entre eux dataient du Moyen-Âge ou des Temps modernes; certains datant même de plus de 2000 ans! Alors, prenez garde à ce que vous laissez traîner dans la Grande Plée Bleue...

Pour plus d'information, rendez-vous au site de « Irish Peatland Conservation Council » à l'adresse : www.ipcc.ie

Nouvelles brèves...

Création d'une Table de concertation sur le développement porcine à Lévis

Lors de l'assemblée du conseil municipal du 6 février dernier à Lévis, il a été convenu par les autorités de la Ville de Lévis de former une Table de concertation sur le développement porcine à Lévis, car plusieurs problèmes restent en suspend malgré l'adoption du RCI lors de cette séance du conseil de la Ville.

Cette table de concertation doit être formée notamment de représentants de l'UPA, de citoyens et de groupe de citoyens et impliquer au besoin des représentants du MDDEP, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministère des Affaires municipales et des Régions, et être coordonnée par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville en étroite collaboration avec le comité consultatif agricole de la Ville et la commission de l'environnement, de l'eau et de la qualité de vie et mandatée principalement pour poursuivre la réflexion sur la problématique des établissements porcins et entre autres :

1- sur la possibilité d'adopter à court terme un règlement de zonage incluant des dispositions sur la superficie maximale de plancher par catégorie d'élevage (maternité, pouponnière, naisseur-engraissement) afin de maintenir une dimension

familiale des établissements porcins, et ce, tel que souhaité par le comité consultatif agricole de la Ville, l'UPA et certains comités consultatifs d'urbanisme;

2- l'examen des nouvelles technologies reliées à la production porcine;

3- sur la possibilité de réglementer les fosses de transfert de lisier dans un éventuel règlement de zonage;

4- de recommander au gouvernement du Québec de bonifier la réglementation provinciale pour mieux contrôler l'épandage de lisier et pour mieux encadrer l'ensemble des pratiques agricoles en regard des nouvelles technologies.

Lors de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de la SGPB, le 1^{er} mars dernier à Lévis, il a été décidé que la Société demande à la Ville de pouvoir siéger sur ce comité et d'avoir des représentants pour assister aux réunions. Cette demande a été faite par écrit au directeur général de la Ville par le président le 13 mars dernier. Nous avons eu une réponse favorable. La Ville veut la présence d'un représentant de notre organisme par réunion. La Société pourra néanmoins nommer la personne désignée de son choix pour chaque réunion en fonction des disponibilités de tous et chacun.

Adhésion à votre Société

La Société de la Grande Plée Bleue est votre Société et ne vit que grâce à vos efforts et vos contributions versées pour votre adhésion. Pour tous ceux qui n'ont pu renouveler leur adhésion, le temps est venu de le faire pour l'année 2006-2007. Vous trouverez ci-joint un formulaire que vous n'avez qu'à remplir et faire parvenir à l'adresse indiquée avec votre chèque ou mandat-poste. N'hésitez pas, faites-le dès maintenant. Votre Société compte sur vous pour réaliser ses objectifs de protection et de mise en valeur de notre joyau collectif : La Grande Plée Bleue.



RENOUVELLEMENT

Je désire, par la présente, renouveler mon adhésion à la Société pour l'année 2006-2007

Nom

Adresse

.....

Code postal

Téléphone..... Courriel.....

Contribution \$10,00 Contribution privilégiée \$30,00 Contribution émérite \$50,00 et plus

No d'organisme de charité : 89146-9769-RR0001

Veuillez libeller votre chèque ou mandat-poste à : Société de la Grande Plée Bleue

Retourner à : Société de la Grande Plée Bleue
Case Postale 153, Lévis, G6V 6N8

Je désire recevoir le journal *La Sarracénie* uniquement en version électronique via mon courriel.



NOUVEAU MEMBRE

Je désire, par la présente, renouveler mon adhésion à la Société pour l'année 2006-2007

Nom

Adresse

.....

Code postal

Téléphone..... Courriel.....

Contribution \$10,00 Contribution privilégiée \$30,00 Contribution émérite \$50,00 et plus

No d'organisme de charité : 89146-9769-RR0001

Veuillez libeller votre chèque ou mandat-poste à : Société de la Grande Plée Bleue

Retourner à : Société de la Grande Plée Bleue
Case Postale 153, Lévis, G6V 6N8

Je désire recevoir le journal *La Sarracénie* uniquement en version électronique via mon courriel.